

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge
et d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2008) 3

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1er et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 19 juin 2008 de la démission, avec effet au 1^{er} novembre 2008, de Monsieur W.J.M. Davids de ses fonctions de juge à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition du Ministre de la Justice des Pays-Bas,

A pris la décision suivante:

Article 1er

Monsieur E.J. Numann, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à la ladite Cour.

Article 2

Madame H.A.G. Splinter - van Kan, conseiller au Hoge Raad der Nederlanden, est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le 1^{er} novembre 2008.

Fait à Bruxelles, le 28 octobre 2008.

Le Président du Comité de Ministres,

K. DE GUCHT